

## École Les blés en herbe

### Conseil d'école du 7 novembre 2017

Présentation des membres présents au conseil d'école :

- Présents :
  - ★ Monsieur Levillain, Maire de Saint-Coulomb, madame Ramage, directrice générale des services.
  - ★ Parents élus au conseil d'école : Mesdames Rouxel, Leroux, Reemers et Jacquet, Monsieur Moreau.
  - ★ L'équipe enseignante : Mesdames Benmeddah, Ménard, Chatelais et Petitjean
  - ★ Monsieur Jéhannin DDEN.
  
- Personnes excusées : Madame Gourvennec, psychologue au RASED  
Madame Lefort-Oger IEN, Madame Mauclerc, adjointe à la jeunesse

Rappel concernant le conseil d'école : Dans chaque école le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école, président
- Deux élus : Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal;
- Les maitres de l'école ;
- Un des membres du Réseau d'Aides Spécialisé (RASED)
- D'Aides Spécialisé (RASED);
- Les représentants élus des parents d'élèves (un par classe);
- Le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN)

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Monsieur Jéhanin au cours de l'exposé de ses missions (visite les écoles maternelles et primaires, est un ami de l'école, est le regard de la société sur le fonctionnement de l'école, doit défendre la laïcité de l'école, doit défendre l'intérêt de l'enfant, de tous les enfants, ils doit être un partenaire éclairé des enseignants, des parents, et des élus) émet une remarque quant à l'absence de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » au fronton de l'école publique et du drapeau français. Monsieur le Maire prend note.

### Ordre du jour

#### 1. Le règlement intérieur :

Il précise les règles de vie commune à l'intérieur de l'école.

Pas de modification apportée à celui remis l'an dernier si ce n'est les horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Vote : approbation à l'unanimité par le Conseil d'école.

Le règlement intérieur sera distribué prochainement dans le cahier de liaison des enfants.

## **2. Sécurité et travaux :**

**Travaux** de peintures intérieures des murs des classes de CE, CM et GS/CP, ainsi que des halls d'entrée et des sanitaires, de même les toilettes de la maternelle.

Peintures extérieures de la salle de restaurant scolaire et de la classe de GS/CP.

**Commandes exceptionnelles** : suite à la demande des enseignantes au dernier conseil d'école un budget a été alloué pour l'achat de nouveaux manuels scolaires pour les classes ainsi que pour du mobilier neuf (tables, chaises et meuble de rangement)

### **Sécurité :**

Pose de barrières de sécurité côté rue au niveau de l'entrée de la garderie, remplacement des portails de la garderie, réparation de la sonnette du portail.

Modification des règles de circulation au niveau de la rue des Haugeards.

## **3. Les effectifs et l'organisation de l'école.**

99 enfants à ce jour.

- Classe maternelle :
  - 1 TPS et 3 prévus au cours de l'année
  - 9 PS et 11 MS. Soit 21 élèves. Avec Mmes Petitjean et Ménard le mardi, aidées par Marie-Christine Frontin.
- 27 GS/CP 16 GS et 11CP dans la classe de Madame Benmeddah, aidée par Lucie Legast chaque matin.
- 18 élèves en CE (8 et 10) avec mesdames Chatelais et Ménard le lundi.
- 33 élèves en CM (17 CM1 et 16 CM2) avec madame Cléquin.
- Sophie Brenier, AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) présente cette année sur l'école intervient auprès de 3 élèves de l'école.

Décloisonnements :

Anglais pour les CE par Mme Benmeddah et dans le domaine « Questionner le monde » par Mmes Chatelais et Ménard les lundis et jeudis de 15h15 à 16h.

Prise en charge par Mme Petitjean alternativement du groupe de CM1 et de CM2 les mardi afin de permettre à chacun de participer oralement en anglais dans leur classe en petit effectif.

### **3- Projets pédagogiques**

- Projet cirque : une semaine du 14 au 18 mai 2018
- Projet CROSS René Cassin : tout s'est bien déroulé. Tout un travail en amont avait été fait avec l'enseignante et Bruno sur l'endurance. (2 médailles ont été remportées par l'école)
- Déplacements à la BCD une fois par mois pour les classes de CE et CM, avec intervention de Sophie bibliothécaire et une fois tous les 15 jours avec les bénévoles de la bibliothèque, pour les GS/CP et les MS. Cela donne une approche aux enfants du lieu, du « livre » en général, de nouvelles histoires.
- Les élèves de Petite Section bénéficieront du « tapis- lecture » une fois par mois.
- Projet découverte des métiers en CE : demande faite auprès des parents pour qu'ils fassent part de leur métier aux enfants et fassent des démonstrations le cas échéant. Des déplacements sont peut-être à envisager pour aller voir directement les professionnels.
- Projet piscine (obligatoire pour les CP, CE) : il aura lieu cette année du 8 au 19 janvier 2018. 5 nouveaux parents ont obtenu leur agrément pour accompagner les classes.
- Projet chorale de Noël : les élèves présenteront les chansons de Noël apprises en classe au cours du marché de Noël organisé par l'A.P.E le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.
- Projet investissement : projet d'étude de renouvellement de l'équipement informatique de l'école.

### **4- Bilan de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2016/2017**

L'école est affiliée à l'OCCE (office central de la coopération à l'école). Les coopérateurs sont les élèves et les enseignants adhérents. L'adhésion à la coopérative de l'école est facultative.

Les fonds récoltés par les cotisations des familles à la coopérative sont réservés à l'achat de matériel pédagogique complémentaire et la prise en charge des couts de projets et sorties culturelles pour les sorties à la journée.

Dépenses : Cotisation annuelle auprès de l'OCCE, achats divers pour les activités de l'école

Recettes : Dons des familles en début d'année. Photos de classe.

Bilan de cette année : au 31 août 2017 il restait un actif de: 00 Euros.

Remarques des parents d'élèves :

Suite à un retour de parents questionnement concernant les surveillances des temps de récréation sur le temps scolaires et sur la pause méridienne : Quelles sont les règles et les interdictions auxquelles sont soumis les élèves, quand est-il de leur respect ?

La vigilance du personnel est-elle suffisante pour éviter les risques de harcèlement ? Est-ce au programme des classes ?

La directrice et l'équipe enseignante garantissent que les règles sont identiques sur le temps scolaire et sur le temps municipal, qu'il y a un échange entre les différents intervenants concernant les infractions. De même sur la vigilance une attention particulière est menée dans le domaine du harcèlement, les situations vécues sont rediscutées et explicitées en classe, et les situations « graves », exigeant une intervention rapide, sont réglées de manière immédiate avec les familles responsables des élèves concernés.